

# Au secours

## «Bolkestein» revient...

**C**ontrairement à ce qui avait été annoncé lors de la campagne du référendum sur le projet de constitution, non seulement la directive Bolkestein qui veut libéraliser tous les services dans l'Union Européenne, n'est pas enterrée mais au contraire elle va être proposée au vote le 16 février au Parlement européen à Strasbourg. **Cette directive peut et doit être rejetée comme l'ont montré les dockers avec la victoire sur la directive portuaire.**

- ▶ Pourquoi cette directive suscite-t-elle tant l'opposition des syndicats, partis de gauche et mouvements sociaux qui exigent son rejet ?
- ▶ Pourquoi la droite ne veut-elle pas en parler, à tel point que le président Chirac lui-même avait déclaré qu'elle était enterrée ?
- ▶ Que veut dire libéralisation des services, le Principe du Pays d'Origine (PPO) ? En quoi peut-elle toucher notre vie quotidienne ?

## A Bagnaux une soirée d'information et d'action est organisée pour répondre à vos interrogations

*Des manifestations européennes sont programmées  
le 11 février et le 14 février à Strasbourg.*

### Rendez-vous :

**Le mercredi 1<sup>er</sup> février  
à 20 h 30**

**Salle Paul Vaillant-Couturier  
Avenue Paul Vaillant-Couturier**

*Venez nombreux. Invitez largement autour de vous.*

### *Soirée organisée par :*

Le Collectif du 29 mai-Bagnaux, ATTAC Bagnaux, la FGTE-CFDT, L'UL CGT de Bagnaux, Le SNUIPP de Bagnaux, SUD-PTT, le Mouvement des droits civiques de Bagnaux, la LCR, Les Verts, le PS, le PCF. *Une introduction au débat sera faite par Patrick Alexanian au nom des partis et associations organisatrices.*

### *Ont annoncé leur participation :*

Marie-Hélène Amiable (Maire de Bagnaux), Yasmine Boudjenah (ancienne députée européenne. PCF), Alima Boumedienne (sénatrice des Verts), Bernard Faivre (PS), Marie-Lise Fayet (collectif du 29 mai), Alain Grielen (Attac), Patrice Huart (secrétaire général de la FGTE-CFDT), Michel Husson (LCR), Jean-Pierre Legal (secrétaire général de l'UL CGT), Stéphane Lepeuve (SUD-PTT), Jean-Claude Tchicaya (mouvement des droits civiques), Janine Jambu (députée des Hauts-de-Seine)...

# Directive Bolkestein :

## Une remise en cause totale des acquis sociaux dans l'Union Européenne...

Le 16 février est proposée au vote la directive Bolkestein au Parlement européen. Si elle n'est pas rejetée, le texte sera soumis au Conseil des ministres pour examen avant de revenir au Parlement Européen pour une seconde lecture. **Il y a URGENCE !**

### Comment cela marche ?

Une directive est votée par le Parlement. Ensuite elle est discutée au Conseil des ministres des 25 pays de l'UE. Un accord doit être trouvé entre le Parlement et le Conseil pour que cette directive puisse être validée. S'il n'y a pas accord entre les deux institutions, la directive est annulée. Par contre si elle est validée, elle a force de loi supérieure aux législations nationales et doit être intégrée par les 25 pays de l'UE.

### La directive Bolkestein : L'exemple le plus dangereux de cette Europe libérale que l'on ne veut pas.

- Son application entrainerait un chaos juridique car elle s'oppose à tous les traités internationaux qui font de la législation du pays d'accueil la règle dans tous les conflits.
- En interdisant les contrôles par le pays d'accueil, elle rendrait pratiquement impossible toute intervention des Etats pour réprimer les abus et veiller aux intérêts des salariés, des consommateurs.
- En imposant comme seule règle le **Principe du Pays d'Origine (PPO)** elle tirera les services vers les situations les plus défavorables. Les normes de travail seront tirées par le bas. Pourquoi payer selon les critères en vigueur en France si on peut avoir des coûts 10 fois moindre ? Pourquoi se préoccuper des normes de sécurité, d'environnement etc.?
- Ni les usagers, les consommateurs, les salariés, la sécurité, l'environnement n'y gagneront. Les seuls gagnants seront ceux qui veulent faire le profit maximum avec le moins de contraintes possible.

### Qu'est ce que le Principe du pays d'Origine (PPO) ?

Le **Principe du Pays d'Origine** est le point fort de la directive. Il vise à imposer que la législation qui s'applique lors d'un service soit celle du pays d'origine de l'entreprise qui réalise ce travail. C'est contraire à tout ce qui existe actuellement. De plus la directive précise que le pays où se font les services n'aura pas le droit de contrôler l'entreprise. Ce contrôle devrait être fait par le pays d'origine.

**Aujourd'hui :** Si une entreprise d'un autre pays réalise des travaux pour vous ou une entreprise, elle doit respecter les normes salariales, de sécurité, d'environnement, de recours légaux du pays où elle fait les travaux (dit pays d'accueil) et c'est ce pays qui doit la contrôler. C'est également vers ce pays d'accueil qu'on se tourne en cas de contestation.

**"Demain" avec la directive :** Si une entreprise d'un autre pays de l'Union Européenne réalise des travaux, elle devra n'être soumise qu'aux normes de son pays d'origine. En cas de contestation, il faudra aller dans le pays d'origine.

### Exemple :

Si vous faites construire une maison par une entreprise d'un autre pays de l'Union (ex : Lituanie ou Portugal) : Les seules conditions légales (en matière de salaires, conditions de travail... des salariés mais aussi en termes de publicité, sécurité des matériaux, d'environnement etc..) que l'entreprise devra respecter seront les conditions de la "Lituanie ou du Portugal". Si pour une raison ou une autre vous n'en êtes pas satisfait, vous ne pourrez pas demander aux institutions françaises de faire des contrôles. Au cas où vous constatez des anomalies, vous devrez porter plainte en Lituanie ou au Portugal.

### Une victoire qui donne de l'espoir !

Le 19 janvier grâce notamment à la lutte des dockers la directive de libéralisation portuaire a été rejetée. Ce succès montre l'importance des interventions citoyennes.

**Et cela pourrait être vrai pour tous les services "dits" marchands !  
Santé, Education, Transports, Construction, Services publics etc...  
Imaginez les conséquences...**